



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 décembre 2023 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER (arrivé à 20h15), Sophie HALLAY, Marc RAVANEL, Christine LUCAS, Françoise FERNANDES, Sébastien RUFFRAY, Lucie BOULANGER, Nathalie GANDON, Franck CHARON, Alain-Michel BERY

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Grégory MAIN a donné pouvoir à Françoise FERNANDES
- Amélie JOURNAUX a donné pouvoir à Franck CHARON
- Thibault PELLETIER a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Monique CUROT a donné pouvoir à Annabel DOS REIS

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET, Anthony GAUTIER

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de votants : 16

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Marc RAVANEL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant :

- Une délibération relative au projet d'aménagement de la rue du Dr Taugourdeau
- Une demande de subvention au titre du FDI pour le réaménagement de la rue des sablons et de la rue de Dreux
- Une demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'une écluse rue de Dreux
- Une demande de subvention au titre du FDI pour la réalisation d'un enrobé rue de l'Arche et la réalisation d'entrées charretière – annule et remplace délibération précédente
- Une demande de subvention au titre du FDI ou du fond église et patrimoine du département pour l'isolation du toit de la mairie et la reprise de couverture – annule et remplace la délibération précédente

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



Ordre du jour

Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Finances :

- Information sur la situation financière de la commune et les orientations budgétaires
- Délibération autorisant l'engagement et le mandatement des dépenses avant le vote du budget
- Délibération sur l'intégration des travaux en régie
- Délibération sur les adhésions aux associations et participations aux syndicats pour 2024
- Demande de subvention auprès de la CAF pour l'espace de loisir de Tremblay
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour les travaux de réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau
- Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'un columbarium à Ecublé
- Demande de subvention au titre du FDI pour la réparation du mur du cimetière de Theuvy
- Demande de subvention au titre du fonds « transition écologique » du CD28 pour la création d'une noue impasse Rogeard
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour la création d'une noue impasse Rogeard
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la création d'une noue impasse Rogeard
- Demande de subvention au titre du CRST pour la création d'une noue impasse Rogeard
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition de foncier pour le nouveau centre technique municipal
- Demande de subvention au titre du fonds « églises et patrimoine » du CD28 pour a restauration de vitraux et la pose de grillages de protection et la réalisation d'un diagnostic pour l'église d'Ecublé
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la restauration de vitraux et la pose de grillages de protection et la réalisation d'un diagnostic pour l'église d'Ecublé
- Demande de subvention au titre du fonds « églises et patrimoine » du CD28 pour la réalisation d'un diagnostic de l'église de Theuvy
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la réalisation d'un diagnostic de l'église de Theuvy
- Demande de subvention au titre de la DETR pour le déploiement de vidéoprotection tranche 4
- Demande de subvention au titre du FDI pour le déploiement de la vidéoprotection tranche 4
- Demande de subvention au titre du FIPDR pour le déploiement de la vidéoprotection tranche 4
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un trottoir avec quai de bus rue de la Croix Blanche
- Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement d'un trottoir avec quai de bus rue de la Croix Blanche



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Travaux

- Délibération sur l'attribution du marché pour la construction d'un city-stade et d'un espace de loisir à Tremblay
- Information sur les travaux en cours

Juridique :

- Délibération sur le transfert de la compétence « financement du SDIS » à l'Agglo du Pays de Dreux

Urbanisme

- Délibération sur la dénomination de la nouvelle voie créée dans la ZA de la Vallée du Saule

Ressources Humaines

- Délibération sur le régime indemnitaire des agents pour l'exercice 2024

Divers

- Questions diverses
- Bilan des manifestations
- Marché de Noël de l'association ArTLV
- Animations de Noël du CCAS

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Etude départementale de structuration de la compétence eau
- Phase de consultation sur le schéma d'accélération des énergies renouvelables



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

Information sur la situation financière de la commune et les orientations budgétaires

Madame le Maire fait état aux membres du conseil municipal de la situation financière de la commune et des projection établies pour l'année 2024.

Le détail des informations figure en annexe du présent procès-verbal.

DCM 2023.12.14.01 : Délibération autorisant l'engagement et le mandatement des dépenses avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle que dans la mesure où le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes ne sont pas votés avant le 1^{er} janvier, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, cet article prévoit que le maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ces dispositions sont valables jusqu'à l'adoption par l'organe délibérant du budget.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, Madame le Maire explique qu'elle peut procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses sous couvert de l'autorisation de l'organe délibérant. En tout état de cause, cette autorisation ne saurait permettre de dépenser plus du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, le calcul du plafond de dépenses implique de retrancher au préalable les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Ainsi, pour le budget principal de la commune peut bénéficier du plafond suivant :

➤ Budget principal

Autorisation de crédit en investissement au BP 2023 : 5 623 965,25 €

Dont charge de la dette : 185 000 €

Crédits comptabilisés : 5 438 965,25 €

Plafond de dépenses autorisé = 1 359 741,31 €

Madame le Maire sollicite donc du Conseil municipal l'autorisation de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la commune dans la limite du plafond indiqué ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2024 dans la limite de 1 359 741,31 €

DCM 2023.12.14.02 : Délibération sur l'intégration des travaux en régie et Dmn°4 sur le budget principal

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'au cours de l'année, les services techniques municipaux sont amenés à réaliser des chantiers qui, bien que financés par la section de fonctionnement du budget (fournitures, personnel...) s'apparente en réalité à des dépenses d'investissement.

Il est possible de constater comptablement les investissements réalisés par les services municipaux grâce à la procédure de travaux en régie.

Au titre de l'année 2023, trois opérations sont concernées :

1. Remplacement des systèmes de chauffage du club-house et du vestiaire :
 - Fournitures : 2 406,00 € TTC
 - Temps agent : 207,52 €
 - TOTAL : 2 613,52 €

2. Création d'un bureau pour le service CNI/Passeports
 - Fournitures : 784,48 € TTC
 - Temps agent : 1863,62 €
 - TOTAL : 2 678,10 €

3. Aménagement de bureau dans le local situé 23 rue du Dr Taugourdeau
 - Fournitures : 5 475,47 €
 - Temps agent : 6 018,08 €
 - TOTAL : 11 493,55 €

Afin d'intégrer comptablement ces travaux en régie, il est proposé d'adopter une décision modificative pour ouvrir les crédits nécessaires à cette décision.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DM n°4 14/12/2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	16 785,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	16 785,17 €	0,00 €	0,00 €
R-72 : Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 785,17 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 785,17 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	16 785,17 €	0,00 €	16 785,17 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 785,17 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 785,17 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	5 291,62 €	0,00 €	0,00 €
D-2145 : Construct.sol autrui-Install. générales,agencements,aménagements	0,00 €	11 493,55 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	16 785,17 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 785,17 €	0,00 €	16 785,17 €
Total Général		33 570,34 €		33 570,34 €

Madame le Maire soumet l'intégration des travaux en régie 2023 ainsi que la décision modificative n°4 au vote du conseil municipal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'état des travaux en régie 2023 tel qu'il a été présenté pour un montant budgétaire global de 16 785,17 €
- **Adopte** la DM n°4 telle qu'elle a été présentée
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de ces écritures

DCM 2023.12.14.03 : Délibération sur l'adhésion aux associations et participations aux syndicats pour 2024

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient chaque année de procéder à une délibération autorisant l'adhésion et le versement des participations à divers organismes comme les syndicats intercommunaux et les associations.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Organisme	Imputation	Cotisation 2023	Cotisation 2024 (prévisionnelle)
Eure et Loir Nature	6281	50,00 €	50,00 €
Association ARBRES 28	6281	45,00 €	45,00 €
Eure et Loir Tourisme	6281	150,00 €	150,00 €
Info locale	6281	180,00 €	180,00 €
Territoire Energie (borne)	6281	350,00 €	350,00 €
Territoire Energie (conseil en énergie)	6281	0 €	≈ 1 850,00 €
GRACES	6281	1280,95 €	≈ 1284,80 €
Approlys	6281	100,00 €	100,00 €
Luky Dogs	6281	1 104,00 €	1 104,00 €
ELI – voirie	6281	2 339,26 €	≈ 2 324,56 €
ELI – Assistance juridique	6281	1 909,60 €	≈ 1 897,60 €
ELI – Délégué protection des données	6281	0 €	≈ 1 170,00 €
SPDA	6281	30,00 €	30,00 €
Fondation du patrimoine	6281	200,00 €	200,00 €
AMRF	6281	150,00 €	150,00 €
AMF et AMF28	6281	1 298,40 €	≈ 1 300,00 €
CNAS	6470	1 908,00 €	1 908,00 €
Agglo – redevance spéciale déchets	6284	4 899,80 €	≈ 4 899,80 €
CAUE	6281	200,00 €	200,00 €
RTV	6281	20,00 €	20,00 €
SISTEL	6470	1 082,40 €	0,00 €
CDG28 – Médecin préventive	6470	0,00 €	≈ 1 000,00 €
CDG28	6336	2 563,00 €	≈ 2 600,00 €
SDIS28	6553	105 202,12 €	0,00 €
SIVOM T-S (<i>sous réserve du vote du CA</i>)	65568	475 861,00 €	≈ 480 000,00 €
SIA de Thimert (<i>sous réserve du vote du CA</i>)	65561	4 774,81 €	≈ 5 000,00 €
SIA de Fresnay (<i>sous réserve du vote du CA</i>)	65561	2 105,90 €	≈ 2000,00 €
Coopérative scolaire	657361	5 000,00 €	5 000,00 €
Collège de la Pajotterie	65738	2 000,00 €	2 000,00 €
CCAS	657362	1 700,00 €	3 000,00 €
TOTAL		614 164,98 €	512 213,76 €

Madame Christelle MINARD (+ pouvoir confié par Thibault PELLETIER) étant présidente d'un des organismes en cause ne prend pas part au vote.

Madame la 2^{ème} Adjointe soumet au vote du conseil municipal l'adhésion et la participation aux syndicats, associations et organismes énumérés.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion et la participation aux organismes, associations et syndicats énumérés
- **Autorise** Madame le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires aux adhésions et aux versements des participations
- **Demande** qu'il soit inscrit les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2024

DCM 2023.12.14.04 : Demande de subvention auprès de la CAF pour l'espace de loisir de Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2023, il est prévu l'évolution de l'espace de loisir situé rue de la Croix Blanche avec la création d'équipements supplémentaires adaptés à tous les publics dès 2 ans et jusqu'aux séniors. Cet espace de loisir est complété par des équipements favorisant la convivialité.

Des financements sont possibles au titre de la caisse d'allocations familiales à raison de 10 000 € (dans la limite de 20% de la dépense) pour les aires de jeux (toboggans, bascules...) et à raison de 10 000 € (dans la limite de 20% de la dépense) pour les équipements sportifs extérieurs en zone rurale.

Madame le Maire propose de solliciter la caisse d'allocations familiales pour le financement de ce projet. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%).....	29 294,00 €
CAF – aire de jeux (20% plafonnés).....	10 000,00 €
CAF – equip. Sportifs (20% plafonnés)....	10 000,00 €
<u>Autofinancement (50 %)</u>	<u>48 351,00 €</u>
TOTAL.....	97 645,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de la CAF pour le financement des équipements de loisir et de sport de Tremblay
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2023.12.14.05 : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du plan d'investissement 2024 il est prévu le réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau dans sa partie non-encore traitée entre la place de l'église et la rue de Dreux.

Le montant total de ces travaux est estimé à 259 338,50 € HT. L'ensemble du périmètre de travaux 1 290m² (hors chaussée du ressort du conseil départemental). Sur l'ensemble de périmètre, 260m² seront transformés en espaces verts et 450m² seront transformés en dalles perméables. Cela revient à désimperméabiliser 35% d'une surface qui est actuellement totalement imperméable.

A ce titre, Madame le Maire propose de solliciter une financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre de son programme « Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine ».

Le montant des travaux éligibles au titre de ce programme s'élèverait à 72 908,50 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

AESN (80%)	58 326,00 €
<u>Autofinancement (20%).....</u>	<u>14 483,50 €</u>
TOTAL.....	72 908,50 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'AESN pour le réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.06 : Demande de subvention au titre du FDI pour la création d'un columbarium dans le cimetière d'Ecublé

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du plan d'investissement 2024 il est prévu l'implantation d'un columbarium dans le cimetière d'Ecublé afin de compléter l'offre présente dans le cimetière de Tremblay.

Le montant de ces travaux est estimé à 8 383,34 € HT.

Madame le maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ce projet. Le plan de financement pourrait être le suivant :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

FDI (30%)2 515,00 €
Autofinancement (70%).....5 868,34 €
TOTAL.....8 383,34 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre du FDI pour la création d'un columbarium dans le cimetière d'Ecublé
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.07 : Demande de subvention au titre du FDI pour la réparation du mur du cimetière de Theuvy

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite aux travaux de démolition de l'ancien arsenal de Theuvy, il s'avère nécessaire de procéder à une reprise du mur du cimetière qui touchait l'ancien arsenal.

Ces travaux de reprise sont estimés à 15 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter un financement du Département au titre du FDI pour la réalisation de ces travaux de remise en état. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%)4 500,00 €
Autofinancement (70%).....10 500,00 €
TOTAL.....15 000,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre du FDI pour la remise en état du mur du cimetière de Theuvy.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2023.12.14.08 : Demande de subvention au titre du fonds « Transition Ecologie » du Département pour la réalisation d'une noue impasse Rogeard

Madame le Maire rappelle que suite à l'étude réalisée sur les bassins versants de Tremblay-les-Villages, il a été préconisé un certain nombre d'actions et notamment la réalisation d'une noue impasse Rogeard afin de capter les eaux issues du parcours situé au fond de cette impasse.

L'objectif est de favoriser l'infiltration des eaux dans un secteur fortement imperméabilisé (mairie/école).

Le coût de cette opération a été évalué à 16 600 € HT dans le cadre de l'étude.

Madame le Maire propose de solliciter le Département d'Eure et Loir au titre de son fonds « transition écologique » pour le financement de ce projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD28 (30%).....	4 980,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>11 620,00 €</u>
TOTAL	16 600,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre du fonds « transition écologique » du Département pour la réalisation d'une noue d'infiltration impasse Rogeard.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.09 : Demande de subvention auprès de l'AESN pour la création d'une noue impasse Rogeard

Madame le Maire rappelle que suite à l'étude réalisée sur les bassins versants de Tremblay-les-Villages, il a été préconisé un certain nombre d'actions et notamment la réalisation d'une noue impasse Rogeard afin de capter les eaux issues du parcours situé au fond de cette impasse.

L'objectif est de favoriser l'infiltration des eaux dans un secteur fortement imperméabilisé (mairie/école).

Le coût de cette opération a été évalué à 16 600 € HT dans le cadre de l'étude.

Madame le Maire propose de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour le financement de ce projet au titre de son programme « Réduire les rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine ».

Le plan de financement pourrait être le suivant :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

AESN (80%).....	13 280,00 €
<u>Autofinancement (20%).....</u>	<u>3 320,00 €</u>
TOTAL	16 600,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'AESN pour la réalisation d'une noue d'infiltration impasse Rogeard.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.10 : Demande de subvention au titre de fonds verts pour la création d'une noue impasse Rogeard

Madame le Maire rappelle que suite à l'étude réalisée sur les bassins versants de Tremblay-les-Villages, il a été préconisé un certain nombre d'actions et notamment la réalisation d'une noue impasse Rogeard afin de capter les eaux issues du parcours situé au fond de cette impasse.

L'objectif est de favoriser l'infiltration des eaux dans un secteur fortement imperméabilisé (mairie/école).

Le coût de cette opération a été évalué à 16 600 € HT dans le cadre de l'étude.

Madame le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du Fonds vert pour le financement de ce projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Fond Vert (30%).....	4 980,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>11 620,00 €</u>
TOTAL	16 600,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la réalisation d'une noue d'infiltration impasse Rogeard.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.11 : Demande de subvention au titre du CRST (Région) pour la création d'une noue impasse Rogeard

Madame le Maire rappelle que suite à l'étude réalisée sur les bassins versants de Tremblay-les-Villages, il a été préconisé un certain nombre d'actions et notamment la réalisation d'une noue impasse Rogeard afin de capter les eaux issues du parcours situé au fond de cette impasse.

L'objectif est de favoriser l'infiltration des eaux dans un secteur fortement imperméabilisé (mairie/école).

Le coût de cette opération a été évalué à 16 600 € HT dans le cadre de l'étude.

Madame le Maire propose de solliciter la Région Centre Val de Loire au titre du CRST pour le financement de ce projet.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CRST (30%).....	4 980,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>11 620,00 €</u>
TOTAL	16 600,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de la Région au titre du CRST pour la réalisation d'une noue d'infiltration impasse Rogeard.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.12 : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition pour le nouveau centre technique municipal

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'étude de revitalisation Bourg-Centre, traduite dans le plan d'investissement de la commune, prévoit le déplacement des services techniques municipaux en dehors du cœur de village.

Le nouveau site pourra trouver à s'implanter dans la zone d'activité de la vallée du saule.

Au vu des besoins en termes de surfaces, le prix estimé de l'acquisition s'élève à 90 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour le financement de ce projet.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (20%).....	18 000,00 €
<u>Autofinancement (80%).....</u>	<u>72 000,00 €</u>
TOTAL	90 000,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition d'un terrain dans la ZA du Pizoteau en vue du déplacement du centre technique municipal
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.13 : Demande de subvention au titre du fonds « églises et patrimoine » du Département ou du FDI pour la restauration de vitraux, la pose de grillage de protection sur l'église d'Ecublé et la réalisation d'un diagnostic de l'église d'Ecublé

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, parmi les vitraux de l'église d'Ecublé, certaines baies sont détériorées voire cassées. De même, il n'existe aucun grillage de protection sur les vitraux de l'église, or il s'agit d'une protection efficace contre les dégradations volontaires ou les chocs des oiseaux. Enfin, l'état général de l'église, et plus spécifiquement du clocher rend nécessaire la réalisation d'un diagnostic afin d'anticiper les travaux qui seront à réaliser à l'avenir.

Les travaux portant sur la restauration de 3 baies et sur la pose de grillages sur l'ensemble des baies sont estimés à 27 420 € et le diagnostic à 6 400 € HT soit un total de 33 820 € HT.

Pour le financement de ce projet, Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre du fonds église et patrimoine ou du FDI. Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD28 (30%).....	10 146,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>23 674,00 €</u>
TOTAL	33 820,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre du fonds église et patrimoine ou du FDI pour la restauration et la protection des vitraux de l'église d'Ecublé ainsi que la réalisation d'un diagnostic de l'édifice.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.14 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la restauration de vitraux, la pose de grillage de protection sur l'église d'Ecublé et la réalisation d'un diagnostic de l'église d'Ecublé

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, parmi les vitraux de l'église d'Ecublé, certaines baies sont détériorées voire cassées. De même, il n'existe aucun grillage de protection sur les vitraux de l'église, or il s'agit d'une protection efficace contre les dégradations volontaires ou les chocs des oiseaux. Enfin, l'état général de l'église, et plus spécifiquement du clocher rend nécessaire la réalisation d'un diagnostic afin d'anticiper les travaux qui seront à réaliser à l'avenir.

Les travaux portant sur la restauration de 3 baies et sur la pose de grillages sur l'ensemble des baies sont estimés à 27 420 € et le diagnostic à 6 400 € HT soit un total de 33 820 € HT.

Pour le financement de ce projet, Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre du fonds église et patrimoine. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (20%).....	6 764,00 €
<u>Autofinancement (80%).....</u>	<u>27 056,00 €</u>
TOTAL	33 820,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la restauration et la protection des vitraux de l'église d'Ecublé ainsi que la réalisation d'un diagnostic de l'édifice.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.15 : Demande de subvention au titre du fonds église et patrimoine du Département ou du FDI pour la réalisation d'un diagnostic sur l'églises de Theuvy

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'église de Theuvy fait partie des édifices qui sont susceptibles de nécessiter des travaux de restauration dans les années à venir.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

En conséquence, il a été prévu dans le plan d'investissement 2024 la réalisation d'un diagnostic pour sur cette église.

Le montant global de ces prestations s'élève à 6 400 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre de son fonds églises et patrimoine ou FDI pour le financement de cette étude.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

CD28 (30%).....	1 920,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>4 480,00 €</u>
TOTAL	6 400,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre du fonds église et patrimoine ou du FDI pour la réalisation d'un diagnostic de l'église de Theuvy.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.16 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation d'un diagnostic sur l'église de Theuvy

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'église de Theuvy fait partie des édifices qui sont susceptibles de nécessiter des travaux de restauration dans les années à venir.

En conséquence, il a été prévu dans le plan d'investissement 2024 la réalisation d'un diagnostic pour sur cette église.

Le montant global de ces prestations s'élève à 6 400 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre de son fonds églises et patrimoine pour le financement de cette étude.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (20%).....	1 280,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>5 120,00 €</u>
TOTAL	6 400,00 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation d'un diagnostic de l'église de Theuvy.
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.17 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le déploiement de la vidéoprotection- tranche 4

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du plan établi avec la gendarmerie, il est prévu d'achever le plan de déploiement de la vidéoprotection avec l'installation d'une caméra à Bilheux.

Ces travaux sont estimés à 15 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter un financement de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de cette installation d'une dernière caméra. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR (40%)	6 000,00 €
<u>Autofinancement (60%).....</u>	<u>9 000,00 €</u>
TOTAL.....	15 000,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre de la DETR pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection à Bilheux
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.18 : Demande de subvention au titre du FDI pour le déploiement de la vidéoprotection- tranche 4

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du plan établi avec la gendarmerie, il est prévu d'achever le plan de déploiement de la vidéoprotection avec l'installation d'une caméra à Bilheux.

Ces travaux sont estimés à 15 000 € HT.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire propose de solliciter un financement du Département au titre du FDI pour la réalisation de cette installation d'une dernière caméra. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%)	4 500,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>10 500,00 €</u>
TOTAL.....	15 000,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre du FDI pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection à Bilheux
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.19 : Demande de subvention au titre du FIPDR pour le déploiement de la vidéoprotection – tranche 4

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du plan établi avec la gendarmerie, il est prévu d'achever le plan de déploiement de la vidéoprotection avec l'installation d'une caméra à Bilheux.

Ces travaux sont estimés à 15 000 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter un financement de l'Etat au titre du FIPD pour la réalisation de cette installation d'une dernière caméra. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FIPD (20%)	3 000,00 €
<u>Autofinancement (80%).....</u>	<u>12 000,00 €</u>
TOTAL.....	15 000,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention au titre du FIPD pour l'implantation d'une caméra de vidéoprotection à Bilheux
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.20 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un trottoir avec quai de bus rue de la Croix Blanche

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé le réaménagement des trottoirs devant le groupe scolaire avec la création d'un quai-bus pour l'accès aux cars scolaires.

Cet aménagement de sécurité est estimé à 41 028,60 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant

Amendes de police (50%)	20 514,30 €
<u>Autofinancement (50%)</u>	<u>20 514,30 €</u>
TOTAL.....	41 028,60 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour le réaménagement des trottoirs rue de la Croix Blanche (groupe scolaire) avec l'aménagement d'un quai-bus
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.21 : Demande de subvention au titre du FDI pour l'aménagement d'un trottoir avec quai de bus rue de la Croix Blanche

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé le réaménagement des trottoirs devant le groupe scolaire avec la création d'un quai-bus pour l'accès aux cars scolaires.

Cet aménagement de sécurité est estimé à 41 028,60 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant

FDI (30%)	12 308,00 €
<u>Autofinancement (70%)</u>	<u>28 720,60 €</u>
TOTAL.....	41 028,60 € HT



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour le réaménagement des trottoirs rue de la Croix Blanche (groupe scolaire) avec l'aménagement d'un quai-bus
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.22 : Demande de subvention au titre du FDI pour le réaménagement de la rue des sablons et la rue de Dreux

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu dans le plan d'investissement 2024 le réaménagement de la rue des sablons, notamment pour tenir compte des problématiques de gestion des eaux de pluie.

Ces travaux sont estimés à 111 867 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour le financement de ces travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30% plafonné).....	30 000,00 €
<u>Autofinancement (73%).....</u>	<u>81 867,00 €</u>
TOTAL	111 867,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre du FDI pour le réaménagement de la rue des Sablons et la rue de Dreux à Tremblay
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.23 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'une écluse rue de Dreux

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé la création d'une écluse dans la rue de Dreux afin de limiter la vitesse en entrée de village.

Cet aménagement de sécurité est estimé à 21 825 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Amendes de police (50%)	10 912,00 €
<u>Autofinancement (50%)</u>	<u>10 913,00 €</u>
TOTAL.....	21 825,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour la création d'une écluse à l'entrée de la rue de Dreux
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.24 : Demande de subvention au titre du FDI pour la mise en œuvre d'un enrobé à froid rue de l'Arche à Neuville et la création d'entrées charretières à Gironville, Moreaulieu et Achères

Madame le Maire rappelle que le plan d'investissement 2024 prévoit la réalisation d'un enrobé coulé à froid dans la rue de l'Arche à Neuville afin de préserver l'état de la chaussée ainsi que la mise en œuvre d'enrobé sur les entrées charretières de Gironville, Moreaulieu et Achères afin de préserver les trottoirs.

L'ensemble de cette opération est estimé à 75 890,90 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter le Département au titre du FDI pour cette opération. Le plan de financement pourrait être le suivant :

FDI (30%).....	22 767,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>53 123,90 €</u>
TOTAL	75 890,90 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre du FDI pour la mise en œuvre d'un enrobé à froid rue de l'Arche et la mise en œuvre d'enrobé sur les entrées charretières de Moreaulieu, Achères et Gironville



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

DCM 2023.12.14.25 : Demande de subvention auprès du Département au titre du FDI ou du fonds patrimoine pour l'isolation du toit de la mairie et la reprise de la couverture

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le toit de la mairie est la dernière source importante de déperdition d'énergie sur le bâtiment. De même, la couverture est présente des signes de faiblesses et il convient donc de procéder à son remplacement après isolation.

Madame le Maire propose de solliciter un financement du Département au titre du FDI ou du fonds églises et patrimoine. Ces travaux sont estimés à 92 645 € HT.

Le plan de financement pourrait le suivant :

FDI / Fonds patrimoine (30%).....	27 793,00 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>64 852,00 €</u>
TOTAL	92 645,00 € HT

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** le dépôt d'une demande subvention auprès du Département au titre du FDI ou du Fonds Eglises et Patrimoine pour l'isolation du toit de la mairie et la reprise de la couverture
- **Autorise** le Maire à réaliser l'ensemble des démarches liées à cette demande.

TRAVAUX

DCM 2023.12.14.26 : Délibération sur l'attribution du marché pour la construction d'un city stade et d'un espace de loisir à Tremblay

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2023, une consultation a été engagée pour la création d'un city-stade et d'un espace de loisir intergénérationnel à Tremblay.

La consultation a été passée du 28 juillet au 9 octobre 2023. Trois offres, dont une offre variante ont été réceptionnées.

Le tableau ci-après présente le récapitulatif de ces trois offres :

	Synchronicity	Kompan - base	Kompan variante
Note technique (/60)	33	56	56



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Prix HT	98 263,60 €	99 632,57 €	109 608,57 €
Note prix (/40)	40	39	36
TOTAL	73/100	95/100	92/100

Ces offres incluent :

- Le city-stade
- Un jeu de grimpe
- Un jeu à ressort
- Un jeu type pont de singe
- Deux agrès (presse et vélo elliptique)
- Une table de pique-nique
- Un kiosque en bois.
- La pose des clôtures et potelets nécessaires à la sécurisation du site

Au vu de cette présentation, Madame le Maire propose de retenir l'offre de base formulée par l'entreprise Kompan pour un montant global de 99 632,57 € HT.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché pour la création d'un city-stade et d'un espace de loisir à l'entreprise Kompan pour son offre globale de 99 632,57 € HT.
- **Autorise** le Maire, Christelle MINARD ainsi que le 1^{er} Adjoint Thibault PELLETIER à signer les contrats, les documents d'exécution ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 15% du montant du marché

DCM 2023.12.14.27 : Délibération sur le projet de réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire rappelle que le plan d'investissement 2024 prévoit le réaménagement de la rue du Dr Taugourdeau.

Ces travaux de réaménagement dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Forteau-Faisant doivent répondre notamment aux objectifs suivants :

- Sécurisation et facilitation des mobilités piétonnes et cyclistes
- Accessibilité et stationnement pour les commerces et équipements publics
- Embellissement de la traversée du village
- Gestion du ruissellement des eaux de pluie

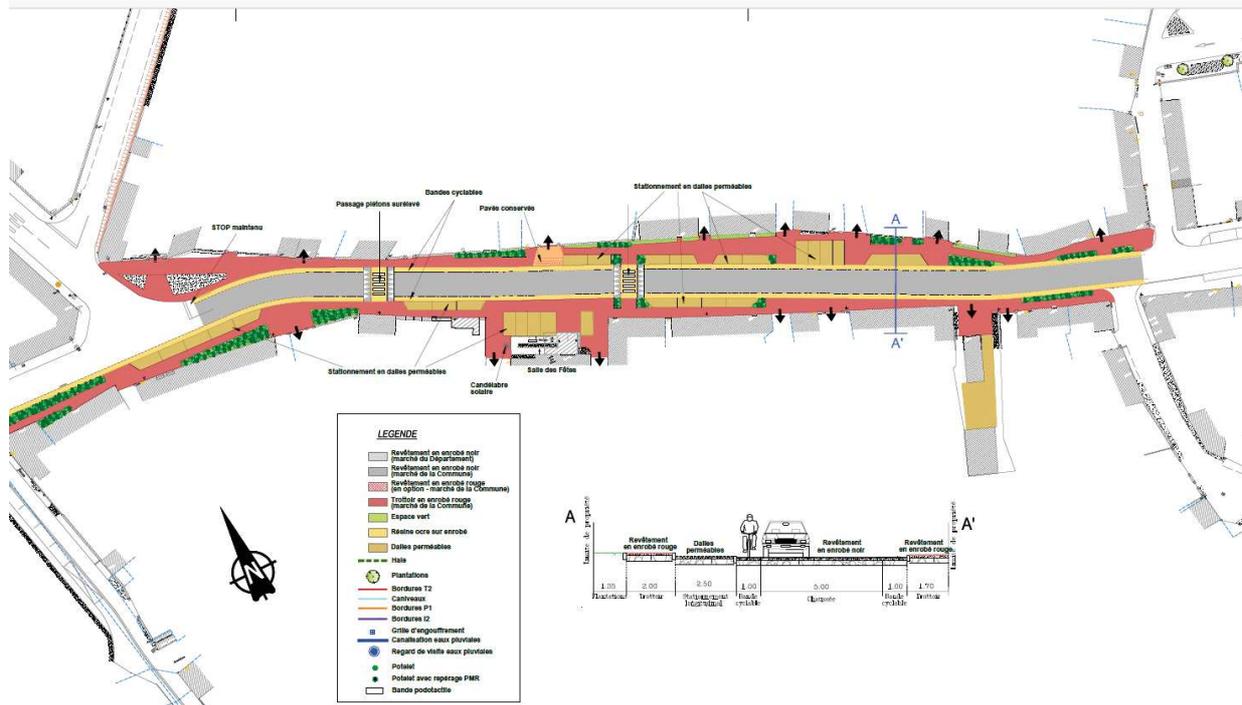
Suite aux divers échanges qui ont eu lieu en conseil municipal, en commission des travaux et après consultation des habitants, il est proposé de retenir le projet suivant incluant : 1 / 2 / aucun ralentisseur.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66



Ce projet est estimé à : 341 501 €

Les échanges font émerger le besoin d'un seul passage piéton surélevé. Celui retenu est celui situé à droite sur le plan, face à l'institut de beauté.

S'agissant de l'aménagement du passage surélevé, Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite qu'il soit conçu de sorte qu'il fasse réellement ralentir les véhicules.

Monsieur Sébastien RUFFRAY s'interroge pour sa part sur le fait de créer un arrêt de bus accessible dans cette rue.

Madame le Maire répond que les arrêts en accessibilité seront réalisés dans la rue de la Croix Blanche.

En outre, trois riverains ont répondu au courrier qui leur a été adressé concernant le projet de réaménagement.

Le premier a souhaité que les pavés en pierre situés devant son portail soient conservés et que la seconde entrée voiture qui existait sur son mur ne soit pas prise en compte comme telle puisque supprimée. Ces deux points ont été pris en compte. Le deuxième a informé la mairie du calendrier de ses travaux d'assainissement, de sorte qu'il ne soit pas fait de dégâts sur l'aménagement neuf de la commune. Le troisième a salué la réalisation de ces travaux et s'interrogeait sur la poursuite des travaux de contournement de Tremblay. Il lui a été répondu que cela n'est pas d'actualité pour l'heure.

Pour : 16

Contre : 0



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
Abstention : 0

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement de la rue du Dr Taugourdeau tel qu'il a été présenté
- **Autorise** le Maire à engager la consultation des entreprises sur le fondement de ce projet

Information sur les travaux en cours

- Nouveau mode de gestion du service eau potable

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à l'issue du transfert définitif de la compétence eau par les communes à l'Agglo du Pays de Dreux, un nouveau mode de gestion va être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter de cette date, c'est la société Aqualia qui assurera l'exploitation du réseau. Les réparations ponctuelles de fuites et les branchements seront opérés par la société Anseaume en continuité d'un contrat existant et la facturation sera assurée en régie par l'Agglo de Dreux.

L'Agglo du Pays de Dreux reste l'interlocuteur des usagers (ouvertures/fermeture de contrats) et des collectivités.

Une relève des compteurs sera opérée par la société Aqualia en début d'année 2024 afin d'avoir un état des lieux en début de contrat.

Le rythme de facturation sera désormais biannuel. Une facture estimative sera émise au mois d'avril et une facture sur relevé réel sera émis en fin d'année.

- Travaux de mise en séparatif

Madame le Maire informe les membres du conseil d'un incident survenu le mardi 12 décembre dans le cadre des travaux de reprise des enrobés. En effet, le chantier a été laissé dans un état non-satisfaisant et de nature à créer des risques (signalétique insuffisante, tranchées ouvertes de 20 cm, habitants ne pouvant accéder à leur domicile...).

Cette situation a été prise en charge par les services de l'Agglo du Pays de Dreux qui ont fait le nécessaire pour qu'il soit procédé à la mise en conformité du chantier.

- Restauration du clocher de l'église de Tremblay

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour l'heure, les travaux de restauration du clocher suivent leur cours sans problématiques particulières. Le calendrier prévisionnel reste tenu.

- Création d'entrées charretières à Chêne-Chenu



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire rappelle que le chantier pour la création d'entrées charretières en enrobé a été engagé à Chêne-Chenu et qu'il devrait s'achever avant la fin de l'année. Ce chantier doit permettre, à termes, de couvrir la totalité des entrées du village.

S'agissant des travaux, un problème a été relevé dans la mesure où un habitant a souhaité que soit créée une troisième entrée en enrobé pour accéder à son jardin. Bien que le principe retenu pour l'heure soit de limiter le nombre d'entrées charretières à eux par propriété, il fait notamment valoir le fait qu'un habitant a bénéficié de trois entrées dont une pour son jardin.

Sur ce point, il est reconnu qu'une erreur a été commise par les services municipaux avec l'envoi d'un plan erroné à l'entreprise permettant à un habitant de bénéficier de trois entrées.

Reconnaissant l'erreur commise par la collectivité, le conseil ne souhaite pas, pour autant qu'il soit procédé à la démolition de la 3^{ème} entrée. En revanche, il réitère la position retenue jusqu'alors, à savoir que pour chaque habitation, il ne sera pas créé plus de deux entrées charretières en enrobé. Les habitants souhaitant plus de deux entrées peuvent en faire la demande à la collectivité. Cette dernière sera libre d'accepter ou non la demande et les travaux seront alors réalisés aux frais du demandeur.

Dans le cadre de cette discussion, Monsieur Franck CHARON fait part de ses regrets quant au fait que cette erreur vient créer une disparité dans le traitement réservé aux usagers.

Monsieur Alain BERY considère pour sa part qu'il est possible d'acter l'erreur commise sans pour autant créer de droit au bénéfice des autres habitants.

JURIDIQUE

DCM 2023.12.14.28 : Délibération sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux concernant le transfert de la compétence financement du SDIS

Le rapport qui vous est présenté ci-dessous vous propose de délibérer pour vous prononcer sur le transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce transfert a été approuvé à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2023.

Objet des modifications statutaires

Dans le cadre de la mission confiée en 2022 au cabinet CALIA et relative à l'évolution du coût des compétences portées par la communauté d'agglomération et à leur financement, des préconisations ont été formulées et présentées devant les instances communautaires, visant notamment à sécuriser les dotations de l'État perçues par la communauté d'agglomération.

L'exercice de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024 a ainsi été proposé.

Cette prise de compétence présente un double intérêt. Pour les communes, il s'agit de transférer à la communauté d'agglomération une dépense dynamique, essentiellement indexée sur



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

l'inflation. Pour la communauté d'agglomération, il s'agit de consolider son coefficient d'intégration fiscale (CIF) pris en compte dans le versement de certaines dotations par l'État aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En 2023, le CIF de la communauté d'agglomération s'établit à 0,3525 tandis qu'il est en moyenne de 0,41 pour l'ensemble des communautés d'agglomération. Représentant un volume financier supérieur à 4 millions d'euros, le transfert de la compétence viendrait consolider significativement le CIF de la communauté d'agglomération.

De façon complémentaire, la prise de compétence présente un intérêt pour l'ensemble du territoire dans la mesure où, répondant aux modalités d'organisations sectorielles actuelles et à venir des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) en lien avec les EPCI de leur périmètre, les intérêts de la communauté d'agglomération et de ses communes membres seront représentés efficacement.

Avant transfert, deux situations coexistent sur le territoire selon que le contingent des SDIS de l'Eure-et-Loir et de l'Eure est appelé directement auprès des communes ou non :

pour onze des communes du territoire, le contingent SDIS est appelé auprès des syndicats dénommés SIPIS () et SICSPAD (Aunay-sous-Crécy, Chérisy, Crécy-Couvé, Dreux, Garnay, Luray, Montreuil, Sainte-Gemme-Moronval, Saulnières Tréon et Vernouillet) ;

pour les soixante-dix autres communes membres de la communauté d'agglomération, le contingent SDIS est appelé directement auprès des communes par le SDIS d'Eure-et-Loir ou par le SDIS de l'Eure – pour les communes d'Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, Louye, la Madeleine-de-Nonancourt, Nonancourt et Saint-Georges-Motel.

Dans l'un et l'autre cas, le transfert de compétence obéit au même principe financier s'appliquant à tout transfert de compétence des communes vers la communauté d'agglomération : la neutralité budgétaire au moment du transfert. Dans cette perspective, une réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) aura lieu en début d'année 2024 afin de déterminer les moyens que consacraient les communes, ou leurs syndicats en lieu et place des communes, l'année du transfert et qui seront ensuite pris en compte dans le calcul des attributions de compensation (AC).

Pour les communes membres d'un syndicat, il convient de noter que le transfert à la communauté d'agglomération de l'exercice de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » n'emporte pas dissolution automatique du syndicat en raison de l'absence d'identité entre le statut de celui-ci et le périmètre et la dénomination de la compétence transférée. Il appartiendra ainsi aux deux syndicats, concomitamment ou consécutivement au transfert de compétence, d'organiser les modalités de leur dissolution.

Conditions d'approbation de la procédure de transfert de compétence et d'approbation de la modification statutaire

Le transfert de cette compétence supplémentaire à la Communauté est engagé conformément à la procédure prévue par les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, relatives aux modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale.

Cette modification statutaire est opérée par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux selon les étapes établies ci-après :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

- la procédure débute par la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2023 qui a approuvé le transfert et la proposition de modification statutaire.
 - le conseil municipal de chaque commune membre dispose maintenant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le transfert proposé, et ce, à compter de la notification de la délibération de la Communauté d'agglomération. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité de 3 mois ;
 - les transferts seront actés uniquement s'ils recueillent l'avis favorable du conseil communautaire et des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou bien s'ils recueillent, en plus de l'avis favorable du conseil communautaire, l'avis favorable de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
- Comme pour le conseil communautaire, un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal.

Après la présentation des enjeux liés à ce transfert de compétence, Monsieur le 3^{ème} Adjoint souhaite rappeler que cela ne change en rien les obligations de la collectivité en matière de défense incendie (maintien du réseau de poteau incendie notamment).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023 et sa notification aux communes membres en date 26 septembre 2023 ;

Vu les projets de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant l'évolution du coût des compétences portées par la communauté d'agglomération et à leur financement ;

Considérant la nécessité de sécuriser les dotations de l'État perçues par la communauté d'agglomération. ;

Entendu le rapport de présentation.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence supplémentaire « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1er janvier 2024 ;

Article 2 : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Article 3 : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

URBANISME



TREMBLAY LES VILLAGES

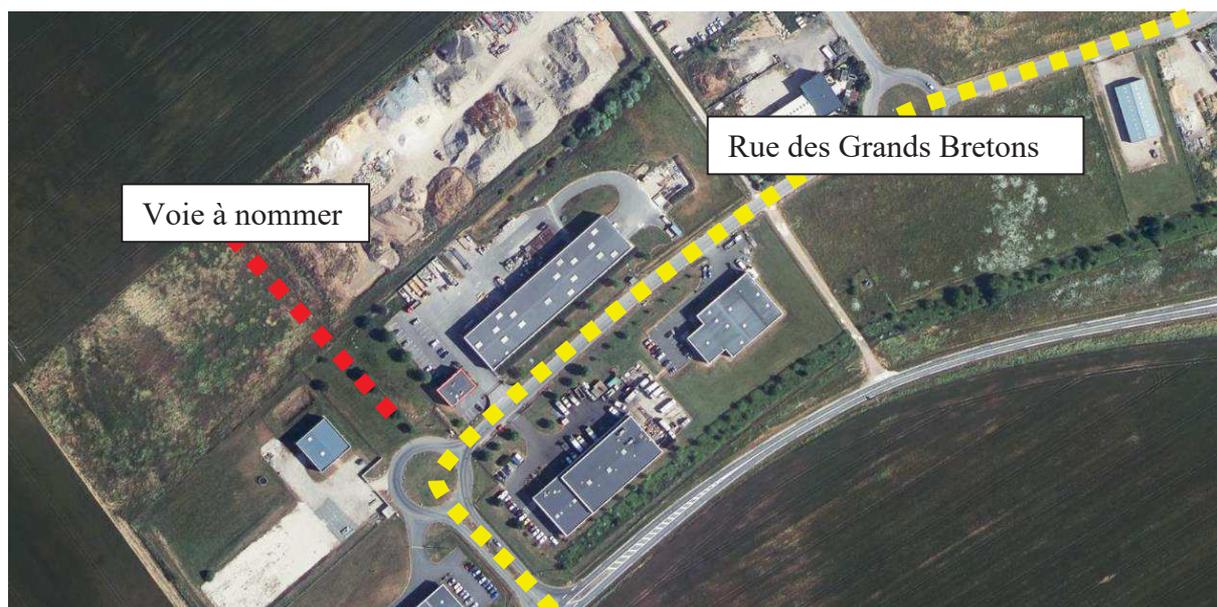
5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2023.12.14.29 : Délibération sur la dénomination d'une nouvelle voie dans la ZA de la Vallée du Saule

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa compétence, l'Agglo du Pays de Dreux a engagé la commercialisation de nouvelles parcelles dans la ZA de la Vallée du Saule.

La mise en vente de ces parcelles implique la création d'une voie nouvelle et il convient donc pour le conseil municipal de procéder à la dénomination de cette voie.



Il est proposé de la nommer en référence à un lieu-dit situé à proximité :

- 1/ Rue du Bois Pillet
- 2/ Rue des Petits Genêts

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Dénomme** la voie créée dans la ZA de la Vallée du Saule rue des Petits Genêts, conformément au plan présenté
- **Autorise** le Maire à procéder à toutes les démarches relatives à l'enregistrement de cette nouvelle voie par les services compétents

RESSOURCES HUMAINES



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

DCM 2023.12.14.30 : Délibération sur le régime indemnitaire des agents communaux

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2018, l'ensemble des indemnités et primes des agents territoriaux sont fondées dans un régime unique pour tous les cadres d'emploi.

Ce régime indemnitaire unique se compose de deux branches :

- Une part fixe, mensuelle, versée au regard de la technicité et des responsabilités du poste
- Une part variable, annuelle, versée au regard de l'accomplissement des objectifs et de la manière de servir de l'agent.

L'enveloppe budgétaire liée au versement du régime indemnitaire est soumise au vote du conseil municipal.

Pour l'exercice 2024, il a été proposé de revoir la grille indemnitaire selon deux éléments, une augmentation de 3% pour tenir compte de l'inflation actuelle d'une part et une augmentation pour certains agents justifiants de nouvelles missions notamment.

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2024

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1	1	1	19 134
Cadre d'emploi B : Rédacteur territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1	1	0,51	4 794 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	IFSE annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,5	1 974 €
G2	10	7,84	16 083 €

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 41 985 €. A titre de comparaison, cette enveloppe était de 36 235,22 € dans le cadre du budget 2023.

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2024



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	CIA annuel maxi
G1	1	1	5 000 €
Cadre d'emploi B : Rédacteur territorial			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	CIA annuel maxi
G1	1	0,51	1 224 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine			
Groupe	Nombre d'agent	ETP	CIA annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,5	1 766 €
G2	10	7,84	7 876 €

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 15 866 €. A titre indicatif, cette enveloppe était de 14 209 € dans le cadre du budget 2023.

A l'issue de cette présentation, Madame le Maire rappelle que la collectivité n'a pas souhaité mettre en place la prime « pouvoir d'achat » proposée par le gouvernement pour les agents publics mais qu'il semblait plus opportun de poursuivre les efforts réalisés sur le montant de l'IFSE et du CIA. Sur ce point, il est rappelé que nombre de collectivités n'ont pas mise en place le CIA ou dans des proportions moindres et qu'il s'agit donc d'un effort important au bénéfice des agents communaux.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'enveloppe du régime indemnitaire telle qu'elle a été présentée
- **Demande** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget

DIVERS



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Questions diverses

Bilan des manifestations

➤ Marché de Noël de l'association ArTLV

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, également président de l'association ArTLV, dresse un bilan très positif de cette édition 2023. Il indique que le public était nombreux et que les visiteurs ont pu profiter d'une offre de produits variée et renouvelée.

Il indique que le bilan est également positif du point de vue des vendeurs qui ont pu réaliser des ventes satisfaisantes.

Outre les stands présents, l'association a également fait intervenir un photographe et proposé des tours de poney gratuits aux enfants.

Madame le Maire remercie l'association et l'ensemble de ses membres pour l'organisation de cette manifestation qui rencontre chaque année un réel succès.

➤ Animations de Noël du CCAS

Madame le Maire rappelle que pour l'année 2023, c'est une tournée du Père Noël dans les villages qui était organisée. Cette manifestation a été marquée par une météo très défavorable. Malgré tout, un certain nombre de familles sont venues à la rencontre du Père Noël :

- Ecublé : 3 enfants
- Bilheux : 5 enfants
- Theuvy : 2 enfants
- Acvhères : 8 enfants
- Gironville : 10 enfants
- Chêne-Chenu : 25 enfants
- St-Chéron : 20 enfants
- Neuville : 1 enfants
- Tremblay : 3 enfants

Cela représente un total d'environ 80 enfants.

Madame le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus et agents qui se sont mobilisés pour la réussite de cette manifestation et particulièrement Mme Annabel DOS REIS et M. Sébastien RUFFRAY.

➤ Motocross

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le motoclub de Dreux a engagé une procédure de renouvellement de son homologation pour l'exploitation du terrain de motocross situé à Bilheux.

Dans le cadre de cette procédure, certains travaux ont été engagés par l'association, notamment la création d'un mur antibruit, des aménagements de mise en sécurité et des plantations.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

En outre, un rendez-vous a été organisé entre les représentants du club, le maire et le 1^{er} adjoint pour aborder les jours et heures d'utilisation. Il est proposé de retenir les jours et horaires suivants :

Pendant la période estivale, d'avril à octobre, le parc sera ouvert aux entraînements :

- Les mercredis après-midi de 14h à 18h avec une autorisation, 6 fois par an, le mercredi matin de 9 heures à 12heures pour le déroulement des stages à destination des jeunes.
- Les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 14h à 18h avec une autorisation, 4 fois par an, le samedi matin de 9h à 12h pour le déroulement des stages à destination des enfants.
- Le 4^{ème} dimanche de chaque mois de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pendant la période hivernale de novembre à mars de chaque année, le parc sera ouvert aux entraînements :

- Les mercredis après-midi de 14h à 17h avec une autorisation, 6 fois par an, le mercredi matin de 9 heures à 12heures pour le déroulement des stages à destination des jeunes.
- Les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 14h à 17h avec une autorisation, 4 fois par an, le samedi matin de 9h à 12h pour le déroulement des stages à destination des enfants.
- Le 4^{ème} dimanche de chaque mois de 10h à 12h et de 14h à 17h.

➤ Projet de dojo par la fédération française de Judo

Sous couvert de M. Grégory MAIN, Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion s'est tenue le 12/12/2023 avec des membres de la fédération française de judo et avec les membres du club de Châteauneuf dans la perspective d'ouvrir une structure à Tremblay.

Ce projet s'inscrirait dans le programme « 1 000 dojo » de la fédération française dans le but de créer un maillage du territoire.

En l'occurrence, dans le cadre de ce projet, la commune pourrait bénéficier de travaux de réaménagement du préfabriqué situé 14 rue du Dr Taugourdeau. Les travaux seraient pris en charge par le club de Châteauneuf qui bénéficierait d'une subvention de 80% pour cela. En échange, la commune s'engagerait à rembourser le reste à charge sous forme de subvention et à mettre à disposition le local de manière non exclusive au club pendant 5 ans. Le coût pour la commune s'élèverait dans ce cadre à environ 10 000 € répartis sur 5 ans.

En parallèle, la mise en œuvre d'un tel projet nécessite de repenser l'usage des salles communales au regard des activités existantes.

S'agissant de ce projet, Monsieur Alain BERY souhaite savoir qui payera le professeur de judo qui sera amené à intervenir.

Madame le Maire répond que cela reste de la prérogative de l'association qui utilise les locaux.

Madame Françoise FERNANDES souhaite savoir si à l'issue des travaux les locaux seront réservés à la pratique du judo.

Madame le Maire répond par la négative en expliquant que l'école ou les autres associations pourront tout à fait utiliser le local en dehors des créneaux prévus pour le judo.

En conclusion, il est proposé de retenir ce bâtiment pour installer un dojo et les membres du conseil municipal se positionnent favorablement.



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

➤ Vœux à la population

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la tenue de la cérémonie des vœux le 25 janvier 2024 à 19h00 à la salle des fêtes de Tremblay.

➤ Local 23 rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu l'ouverture prochaine d'un local dédié au bien-être au 23 rue du Dr Taugourdeau.

Des travaux sont en cours pour aménager les différents bureaux. Une réunion est prévue avec les différents professionnels qui doivent intégrer la structure le 22 décembre. L'ouverture est quant à elle prévue au début du mois de janvier 2024.

Madame le Maire précise que des travaux devaient être réalisés par le bailleurs social concernant l'isolation extérieure et le remplacement des huisseries, toutefois ces travaux prennent du retard leur planification n'est pas encore déterminée.

COMPTES-RENDUS

Etude départementale sur la structuration de la compétence eau

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 7 décembre dernier à Brezolles à l'initiative du département d'Eure et Loir. Cette réunion était motivée par les enjeux existant dans le département autour de l'accès à l'eau potable.

Légalement, la compétence production/distribution de l'eau potable est du ressort des intercommunalités, toutefois une réflexion est menée autour d'un mode de gouvernance qui serait pensé à l'échelle de tout le département. L'objectif serait de mieux appréhender les enjeux d'interconnexion des réseaux, de production, de qualité de l'eau ou encore de renouvellement des réseaux dont on estime qu'aujourd'hui, 75% sont vieux de plus de 50 ans.

Phase de consultation sur le schéma d'accélération des énergies renouvelables

Madame le Maire rappelle qu'une commission a été réunie le 30 novembre 2023 afin de présenter aux membres du conseil municipal les enjeux liés au schéma d'accélération des énergies renouvelables. Suite à cette réunion, un compte-rendu sera adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à qui il sera demandé de s'exprimer sur le sujet.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation est en cours et que les habitants ont la possibilité de s'exprimer sur ce schéma.

S'agissant du développement de l'énergie solaire, la question est posée de savoir si son développement peut être contraint par le périmètre de protection des monuments historique

Madame le Maire répond en indiquant qu'il est possible que le périmètre impose des contrainte pour le déploiement de panneaux solaires. Toutefois, cela n'est pas du ressort de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Commission déchets de l'Agglo du Pays de Dreux du 14/12/2023

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique avoir participé à la commission déchets de l'Agglo du Pays de Dreux.

Au cours de cette réunion, a été abordé le sujet du tri à la source des biodéchets. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2024, la communauté d'agglomération devra pouvoir proposer des solutions de tri des biodéchets aux habitants qui en font la demande.

Le 1^{er} janvier 2024 marquera également la fin de la collecte des déchets verts en porte à porte dans le périmètre de l'ancienne agglo de Dreux.

Une nouvelle campagne de distribution de composteurs sera organisée en 2025 pour Tremblay-les-Villages. Cette campagne de distribution sera accompagnée d'actions de formation à destination des utilisateurs. Le coût d'un composteur est d'environ 40€ pour l'agglomération et l'objectif est de couvrir 60% de la population avec des solutions de tri. Outre les composteurs individuels, des solutions pourront être proposées pour les habitats collectifs urbains ou à l'échelle d'un quartier.

S'agissant du cas de composteurs collectifs, Madame Christine LUCAS s'interroge quant à savoir qui gèrera le produit de ces composteurs.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que selon la typologie des bacs ils seront gérés par les habitants qui viendront se servir en terreau ou par l'Agglo qui viendra vider les bacs plus importants.

Un point a également été fait suite à la mise en œuvre, il y a un an, de la consigne de tri étendue. Suite à cette extension, il s'est avéré que le volume d'ordure ménagères est en baisse et que le volume de recyclables est en hausse. Néanmoins, la hausse du volume des recyclables s'est établie à 4% contre 6% attendus. Cela signifie que le tri peut encore être optimisé.

Concernant le tri par les particuliers des biodéchets, Madame Lucie BOULANGER fait valoir ses réticences dans la mesure où il peut s'agir de déchets sales et susceptibles d'attirer les nuisibles.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint fait part de son désaccord et indique que dans la mesure où les biodéchets représentent 1/3 des déchets, ils constituent un réel enjeu écologique.

Madame Lucie BOULANGER considère que si les particuliers font baisser le volume de déchets collectés, il serait alors normal de voir baisser les taxes liées à la collecte.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint répond que, au vu du contexte actuel, la réduction du volume de déchets collectés doit avant tout permettre de ne pas augmenter les taxes.

Conseil syndical du SIA de Fresnay-le-Gilmert

Monsieur Franck CHARON s'est rendu au conseil syndical de Fresnay-le-Gilmert. La réunion avait notamment pour but d'acter le passage à la M57 pour la comptabilité du syndicat.

Les travaux prévus sur les vallées n'ont pas pu être réalisés à cause de la météo.

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h15.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages
Le Maire
Christelle MINARD



☎ 02.37.65.28.18

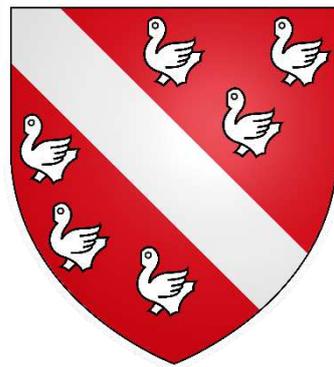
☎ 02.37.65.30.66

Le Secrétaire de séance
Marc RAVANEL

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER <i>Pouvoir à C.MINARD</i>	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT <i>Pouvoir à A.DOS REIS</i>	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN <i>Pouvoir à F. FERNANDES</i>
Anthony GAUTIER <i>ABSENT</i>	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX <i>Pouvoir à F.CHARON</i>	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET <i>ABSENTE</i>	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER	

Orientations budgétaires

14 décembre 2023





TREMBLAY LES VILLAGES

L'atterrissage budgétaire 2023



TREMBLAY LES VILLAGES

Chapitre	BP2023	Réalisé 01/12/23	% du BP	Proj. 31/12	Réalisé 01/12/22
Dépenses de Fonctionnement					
011 - Charges à caractère général	497 950 €	350 061 €	70%	375 000 €	324 079 €
012 - Charges de personnel	434 574 €	372 965 €	86%	432 000 €	350 449 €
014 - Attenuation de produit	2 000 €	1 396 €	70%	1 400 €	- €
023 - Virement à la section de fonctionnement	3 479 129 €	- €	0%	- €	- €
042 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	346 825 €	267%	346 825 €	112 342 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 054 705 €	1 046 024 €	99%	1 050 000 €	664 728 €
66 - Charges financières	42 000 €	36 157 €	86%	42 000 €	24 399 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	- €	0%	1 000 €	- €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	500 €	- €	0%	- €	- €
Charges de fonctionnement (011+012+014+65)	1 989 229 €	1 770 446 €	89%	1 858 400 €	1 339 256 €
TOTAL	5 641 857 €	2 153 428 €	38%	2 248 225 €	1 475 997 €

Recettes de fonctionnement					
002 - résultat de fonctionnement reporté	3 371 183 €	- €	0%	- €	- €
013 - Attenuations de charges	3 000 €	3 567 €	119%	3 600 €	13 158 €
042 - Op. d'ordre entre sections	17 000 €	30 306 €	178%	30 306 €	24 593 €
70 - produits des services et du domaine	45 665 €	19 518 €	43%	55 000 €	14 148 €
73 - Impôts et taxes	208 000 €	245 360 €	118%	245 360 €	121 680 €
731 - Fiscalité locale	1 250 100 €	1 145 881 €	92%	1 250 000 €	888 343 €
74 - Dotations, subventions, participations	642 407 €	576 148 €	90%	650 000 €	529 029 €
75 - Autre produits de gestion courante	31 500 €	39 273 €	125%	45 000 €	44 918 €
76 - Produits financiers	3 €	4 €	135%	- €	67 €
77 - Produits exceptionnels	73 000 €	218 762 €	300%	223 000 €	15 000 €
Recettes de gestion courante (013+70+73+74+75)	2 180 672 €	2 029 746 €	93%	2 248 960 €	1 611 275 €
TOTAL	2 270 675 €	2 278 818 €		2 502 266 €	1 613 184 €

Dépenses d'Investissement					
001 - Solde d'exécution reporté	86 878 €	- €	0%	- €	- €
040 - Op. d'ordre entre sections	30 306 €	30 306 €	100%	20 000 €	24 593 €
041 - Op. Patrimoniales	25 370 €	25 370 €		25 370 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%		
13 - Subventions d'investissement	60 232 €	60 232 €		60 232 €	- €
16 - emprunts et dettes assimilées	185 000 €	162 234 €	88%	185 000 €	136 077 €
20 - Immobilisations incorporelles	52 759 €	38 284 €	73%	40 000 €	44 110 €
21 - Immobilisations corporelles	1 362 877 €	710 531 €	52%	800 000 €	356 439 €
23 - immobilisations en cours	3 815 544 €	127 582 €	3%	200 000 €	387 805 €
Dépenses d'équipement (20+21+23)	5 231 180 €	876 398 €	17%	1 040 000 €	788 354 €
TOTAL	5 537 088 €	1 154 539 €		1 330 602 €	924 430 €

Recettes d'Investissement					
001 - Solde d'exécution reporté	- €	- €		- €	- €
021 - virement de la section de fonctionnement	3 502 332,26 €	- €	0%	- €	- €
024 - produit des cessions d'immo	73 000,00 €				
040 - Op. d'ordre entre sections	130 000 €	346 825 €	267%	346 825 €	112 342 €
041 - Op. Patrimoniales	25 370 €	25 370 €		25 370 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	312 222 €	296 182 €	95%	296 182 €	204 295 €
13 - Subventions d'investissement	831 041 €	272 693 €	33%	300 000 €	117 431 €
16 - emprunts et dettes assimilées	750 000 €	750 000 €	100%	750 000 €	- €
Recettes d'équipement (13+16)	1 581 041 €	1 022 693 €	65%	1 050 000 €	117 431 €
TOTAL	5 623 965 €	1 691 070 €		1 718 377 €	321 726 €

Résultat au 01/12/23	
En fonctionnement	125 390 €
En investissement	536 530 €

Résultat provisoire fin d'année	2023	2022 (rappel)	2021 (rappel)
En fonctionnement	254 041 €	727 645 €	737 775 €
En investissement	387 775 €	220 655 €	537 149 €
Cumulé	641 816 €	506 990 €	1 274 924 €

NB : ce résultat provisoire ne prend pas en compte les dépenses et recettes engagées en investissement mais non encore exécutées et qui pourront donner lieu à des RAR en fin d'année.



TREMBLAY LES VILLAGES

Le tableau précédent présente l'état des dépenses au 1^{er} décembre 2023 ainsi qu'une prévision d'atterrissage budgétaire pour la fin de l'exercice.

Dans l'attente de la clôture définitive des comptes il est toutefois possible d'apporter les éléments de compréhension suivants :

1. En dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

- Pas de flambée exponentielle du coût des énergies et fluides (électricité, eau gaz) par rapport à 2022. La hausse imaginée reste contenue par rapport à 2020. Les chiffres exacts seront connus à la clôture de l'exercice.
- L'achat de fournitures d'entretien et de petit équipement est en hausse (+10 000 €) par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par des achats de fournitures assez conséquents relatifs à des travaux en régie (bureau CNI, maison du bien-être, radiateurs du club-house)
- Carburants ?
- Les achats liés à la bibliothèque sont également en hausse (+ 1500 €) avec l'achat des jeux de société pour la ludothèque
- S'agissant des entretiens voirie, réseau et terrains, certaines lignes sont hausses du fait des contrats passés pour l'entretien des espaces verts et d'autres en baisse car pas de gros entretien des réseaux EP en 2023.
- De même, on constate une hausse importante en ce qui concerne l'entretien du matériel roulant (parc véhicule et espaces verts)
- Le niveau de dépenses en matière de publicités/publications/relations publiques (ancien compte fêtes et cérémonies) reste à un niveau assez élevé : 24 000 € contre 16 000 € les années précédentes. Quelques dépenses exceptionnelles : festival de territoire de l'Agglo et achat de bâches et panneaux d'affichage (aires de jeux, cimetières...).
- On constate également une hausse des frais liés aux déchets : ramassage + dépôts en déchetterie.

Charges de personnel

- L'atterrissage budgétaire est conforme aux prévisions avec une clôture à 432 000 € (434 000 € inscrits dans le cadre du BP)

Autres charges de gestion courante

- Le montant de ce chapitre est particulièrement élevé du fait du transfert à l'Agglo du Pays de Dreux des résultats de fonctionnement (368 000 €). Cette dépense avait été préalablement intégrée dans les résultats de la commune lors de la clôture du budget de l'eau.
- Les autres comptes de ce chapitre sont impactés par un certain nombre de hausses (associations, SDIS...)



TREMBLAY LES VILLAGES

2. En recettes de fonctionnement

Produits des services et du domaine

- Participations au budget (CCAS, SIVOM, Agglo, La Poste, budget Eau)
- Prestations de service à la commune de Serazereux) – 2 200 €
- Droits de stationnement sur le domaine public (food truck, RODP Enedis...) – 5 556 €

L'exécution de ce chapitre devrait être un peu supérieure aux prévisions (environ 55 000 €). Il s'agit néanmoins d'une baisse car la plus forte contribution vient de la participation au titre du service de l'eau. Or, l'implication de la commune a été moindre en 2023 par rapport aux années précédentes. Au reste, ce remboursement disparaîtra totalement en 2024.

Impôts et taxes

- Attribution de compensation de l'Agglo – 162 000 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – 42 500 €
- Fonds Départemental de Péréquation des Taxes et Droits d'Enregistrement et de Mutation (FDPTADEM) – 68 000 €

Ce chapitre va connaître une hausse assez nette du fait d'un changement d'imputation du FDPTADEM. Ce dernier est désormais rattaché à ce chapitre. Pour autant, il ne faudra pas perdre de vue que les sommes versées au titre de ce fonds tendent à baisser du fait la conjoncture immobilière. De même, le FPIC est lui aussi en légère baisse par rapport aux années précédentes.

De même, le transfert de la compétence « SDIS » à compter de 2024 au profit de l'Agglo de Dreux fera également baisser la recette liée à l'attribution de compensation.

Fiscalité locale

La fiscalité issue des taxes foncières et de la taxe d'habitation est assez dynamique (+55 000 € par rapport à 2022 et + 110 000 € par rapport à 2021). Ces évolutions sont liées à la revalorisation annuelle des bases fiscales prévue par la loi de finance. La recette totale devrait s'élever à 1 250 000 €.

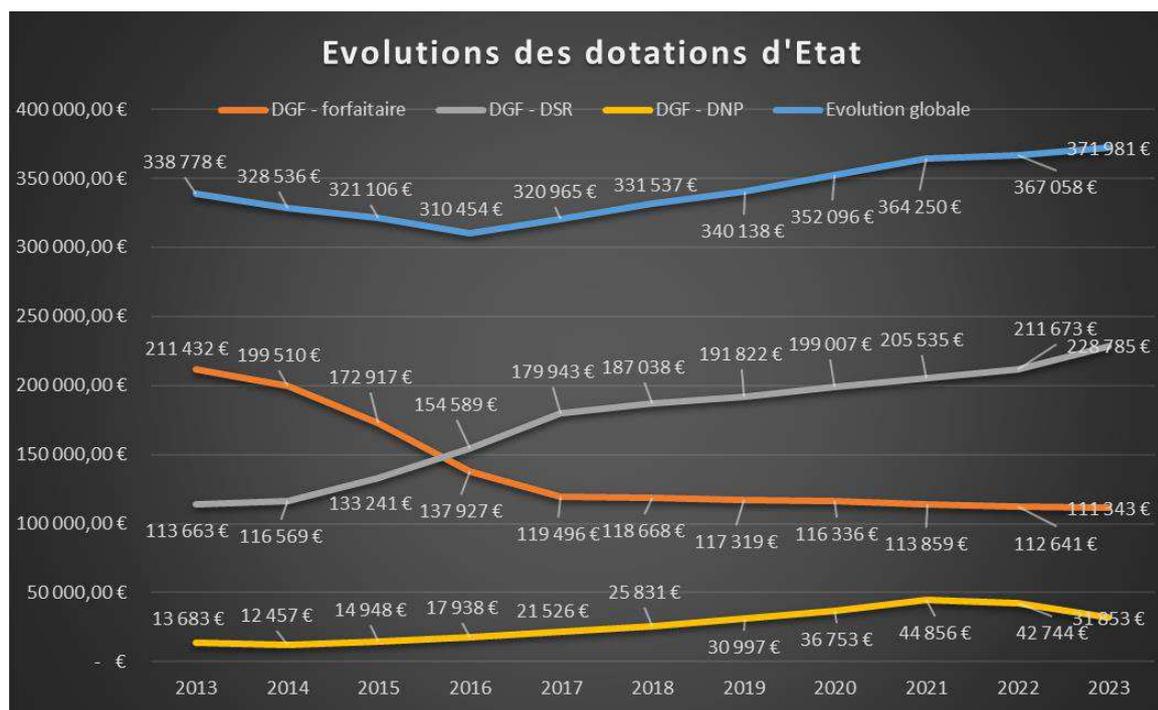
Dotations et participations

Ce chapitre va connaître une baisse assez sensible par rapport à l'exercice 2022 du fait du changement d'affectation du FDPTADEM (cf supra) et du fait de l'attribution en 2022 d'une part de FDPTADEM au titre du plan « églises et patrimoine » du département.

Les autres recettes liées à ce chapitre sont principalement les compensations de l'Etat pour perte de fiscalité locale, la dotation globale de fonctionnement et le fonds France Services.



TREMBLAY LES VILLAGES



Autres produits de gestion courante

Ce chapitre connaît deux tendances contraires si on compare l'exercice 2023 avec les précédents. Tout d'abord, on sera amené à constater une baisse globale du fait de recettes exceptionnelles en 2021 (reversement budget eau) et 2022 (subventions CD28 pour les 50 ans de Tremblay, remboursement des frais pour la maison en ruine d'Ecublé...).

Néanmoins, on constate une forte dynamique des recettes liées aux loyers de la maison de santé (23 000 €) et aux recettes de la régie communale (10 000 €).

Produits spécifiques

Ce chapitre regroupe les recettes liées aux ventes des différents biens communaux.



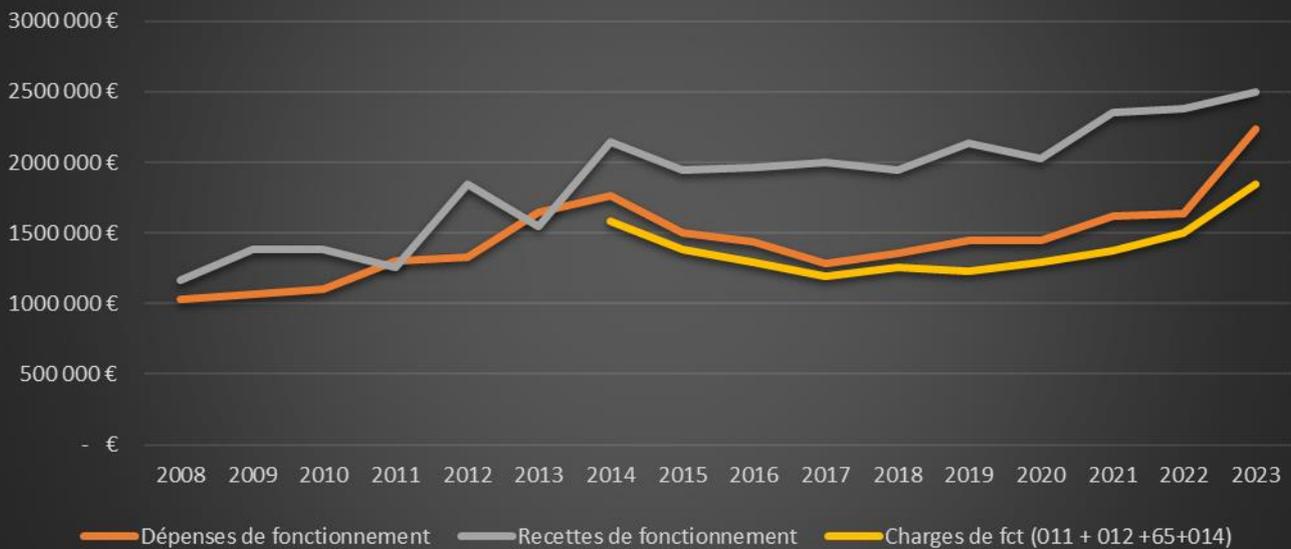
TREMBLAY LES VILLAGES

Quelques indicateurs



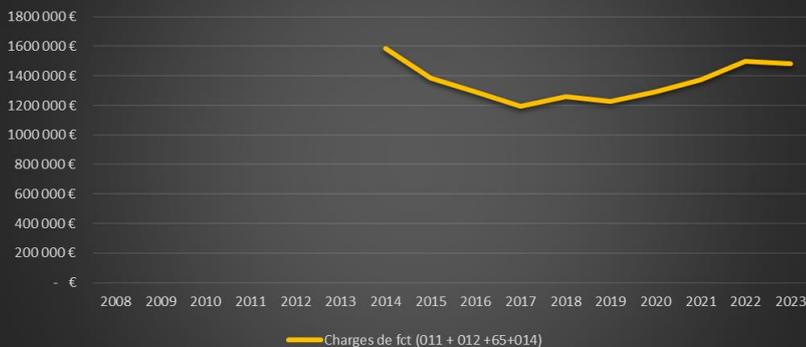
TREMBLAY LES VILLAGES

Evolutions de la section de fonctionnement



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les charges de fonctionnement. Cette dernière valeur exclue notamment les écritures d'ordre.

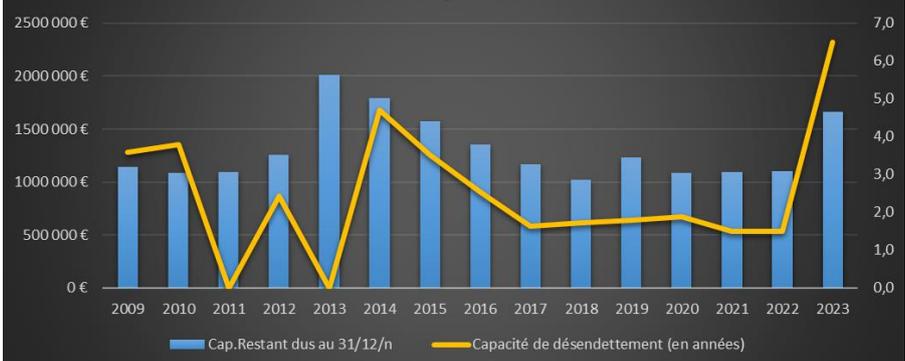
Evolutions de la section de fonctionnement



Si l'on devait exclure le transfert des résultats de fonctionnement du budget de l'eau (367 000 €) vers l'Agglo du Pays de Dreux, on constaterait que le montant des charges de fonctionnement reste stable par rapport à l'exercice précédent (cf ci-contre).

De la même manière, l'inscription au budget de ce transfert va venir pénaliser ponctuellement les ratios de la collectivité et notamment son **ratio de désendettement**. Celui-ci subit à la fois l'augmentation du stock de dette (emprunt de 750 000 € souscrit en 2023) et la dégradation ponctuelle des résultats de fonctionnement.

Encours de la dette et capacité de désendettement

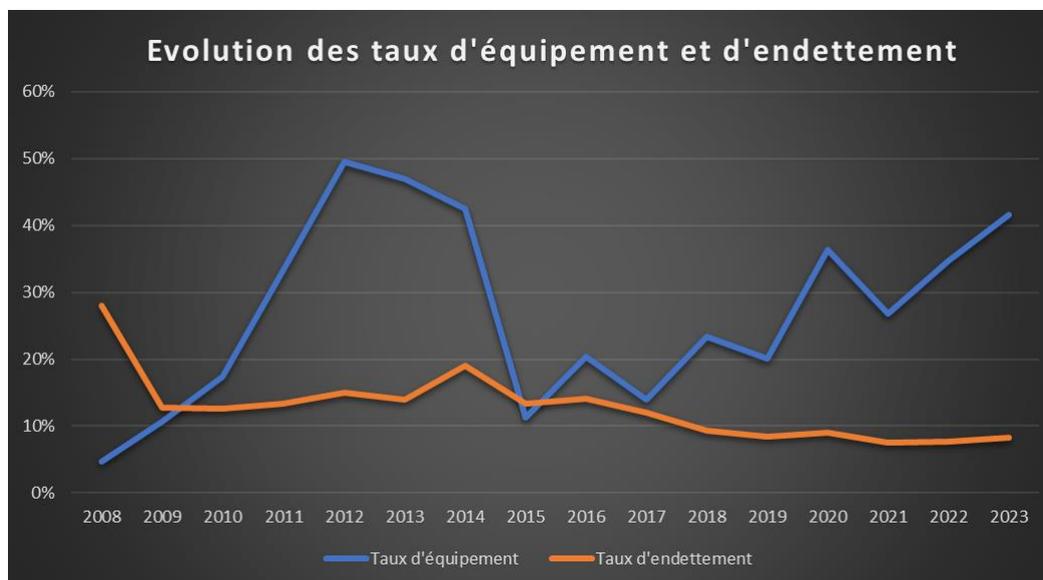
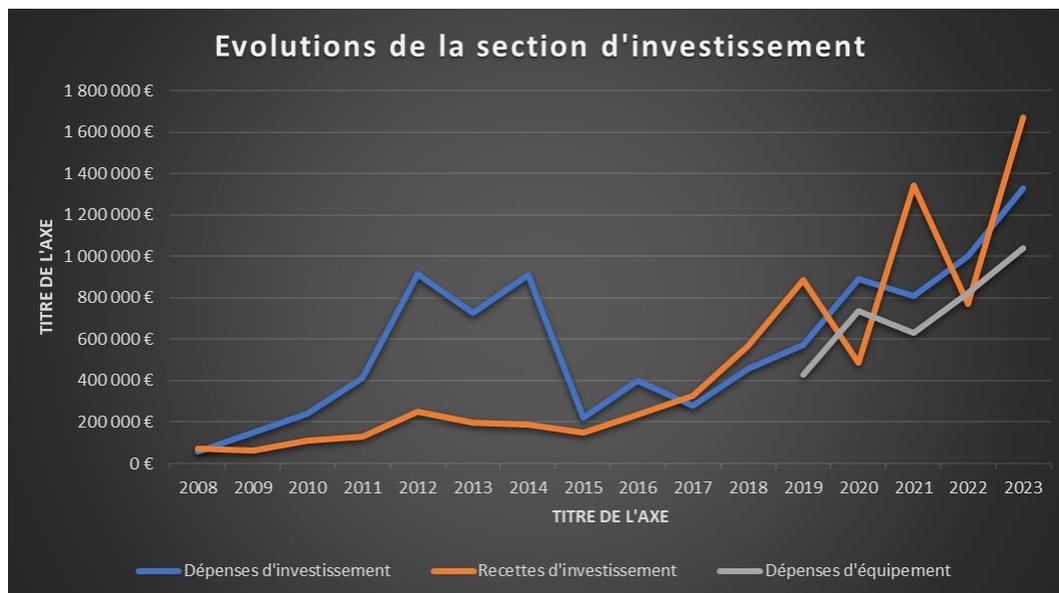




TREMBLAY LES VILLAGES

En matière d'investissement on réalise deux constats principaux :

- Les recettes sont en adéquation avec les dépenses et les dépenses ne sont pas grevées par le remboursement de la dette, dans la mesure où l'immense majorité des dépenses sont des dépenses d'équipement.
- La collectivité a su faire progresser son taux d'équipement tout en maîtrisant son taux d'endettement



Le taux d'équipement compare le montant des dépenses d'équipements (chapitres 20, 21 et 23) avec le montant des recettes réelles de fonctionnement. Il traduit l'effort de la commune pour investir au regard des recettes de fonctionnement dont elle dispose.

Le taux d'endettement compare les dépenses générées par les emprunts (intérêts+capital) avec le montant des recettes réelles de fonctionnement. Ce taux permet de savoir si la dette pèse trop lourdement ou non sur les finances de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

Projection budgétaire 2024



TREMBLAY LES VILLAGES

1. Les charges à caractère général

Sous réserve d'une analyse plus fine des différentes dépenses de ce chapitre, il apparaît prudent de reconduire les crédits budgétaires de ce chapitre.

Malgré, un ralentissement de l'inflation, le niveau des prix reste élevé et on peut douter que les économies espérées sur le plan énergétique soit suffisantes pour compenser les hausses diverses.

En outre, certaines dépenses importantes sont reconduites : entretien des espaces verts en prestation de service, location de la maison de santé... et certaines dépenses nouvelles vont s'ajouter par rapport à 2023 : location de la maison du bien-être, gros entretien des réseaux d'eaux pluviales...

2. Charges de personnel

La projection pour l'année 2024 est marquée par les éléments suivants :

- Augmentation généralisée de 5 points d'indice pour les agents communaux
- Augmentation du volume d'heure de certains agents (bibliothèque et services techniques)
- Progression du régime indemnitaire
- Fin de contrat PEC pour deux agents (France Services et services technique)
- Poursuite sur année complète d'un contrat PEC (CNI)
- Ouverture d'un contrat PEC services techniques (inexistant en 2023)

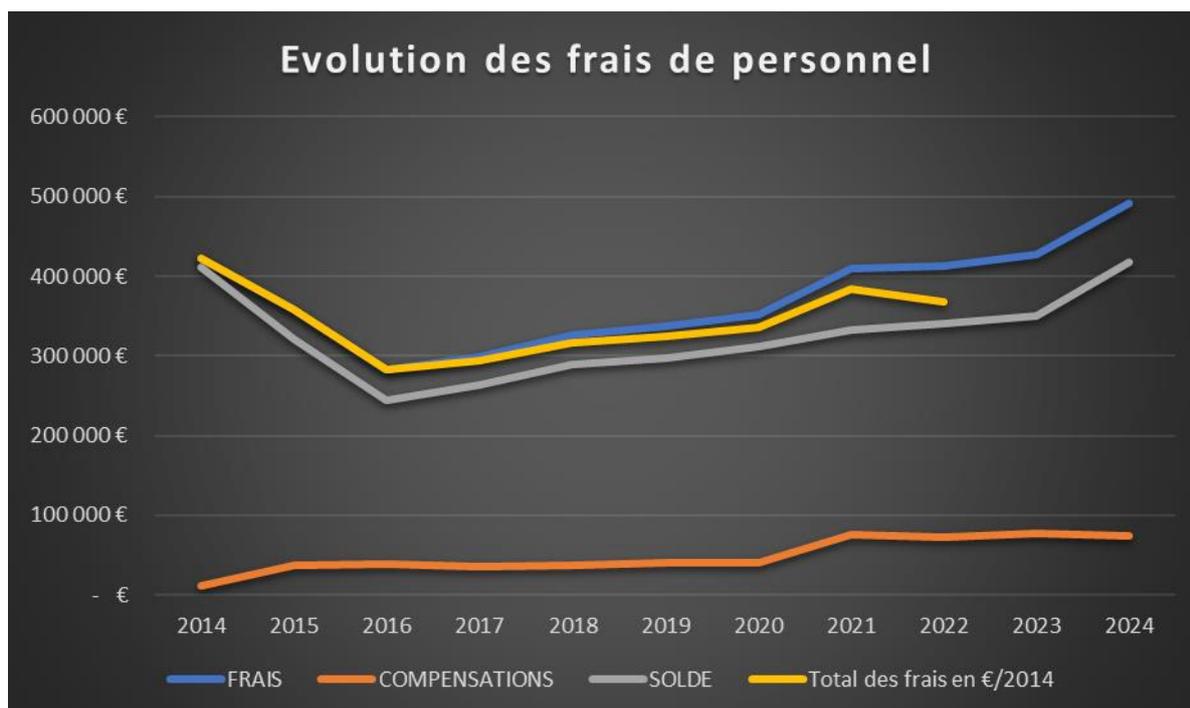
A ces éléments viennent s'ajouter les cotisations sociales supportées par la collectivité ainsi que l'assurance statutaire. L'ensemble de ces dépenses est estimé pour 2024 à 470 000 € contre 435 000 € au budget 2023.

Il est à noter que, au regard d'un certain nombre de missions exercées par la commune de Tremblay-les-Villages, des participations sont versées par l'Etat, La Poste, l'Agglo du Pays de Dreux, le CCAS...

Le graphique ci-après présente l'évolution des dépenses de personnel, leur évolution en euros constants (2014) ainsi que l'évolution des participations reçues et le solde qui en résulte.



TREMBLAY LES VILLAGES



3. Charges de gestion courante

On peut envisager une baisse des dépenses liées à ce chapitre du fait du transfert de la compétence « SDIS » à la communauté d'agglomération. En revanche, on peut imaginer que les autres dépenses vont se stabiliser à leur niveau actuel avec une éventuelle progression en lien avec l'inflation. Cela pourra être le cas notamment pour les participations aux syndicats.

4. La fiscalité locale et les dotations

Les indications issues de la loi de finance font état d'une augmentation de 4% des recettes liées à la fiscalité directe locale. Cette évolution se traduirait par une augmentation de 50 000 € pour atteindre une recette totale de 1 300 000 €.

5. Les dotations

Conformément aux annonces gouvernementales, on peut tabler sur une stabilité voire une légère augmentation des dotations de fonctionnement accordées à la collectivité.

De même, une hausse de la dotation France Services a été annoncée (+5 000 €) et la commune devrait percevoir en 2024 sa première dotations relative au recueil des CNI/Passeport (estimée à 17 500 €).



TREMBLAY LES VILLAGES

6. Revenus des immeubles

Ce chapitre devrait connaître une nouvelle progression en 2024 avec la mise en service de la maison du bien-être et la fin de la progressivité des tarifs de la maison de santé.

7. Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront à titre principal constituée des dépenses figurant au plan d'investissement (cf annexe).

A celles-ci s'ajouteront les dépenses liées au remboursement de la dette.

S'agissant des recettes, elles sont principalement de trois sortes :

- Les subventions, elles seront conditionnées par les dossiers en cours de dépôt
- Les fonds propres de la commune
- Les emprunts

Il n'est pour l'heure pas prévu de nouveau recours à l'emprunt du fait de la conjoncture. Néanmoins, si cette conjoncture devait évoluer favorablement, un nouveau recours à l'emprunt est envisageable au regard de la capacité de désendettement de la commune.



TREMBLAY LES VILLAGES

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2027

Montants exprimés en crédits budgétaires (€ TTC)

Somme de estimation TTC	Étiquettes de colonnes					
	Étiquettes de lignes	2024	2025	2026	2027	Total général
Autres		79 960,00 €	143 500,00 €	108 500,00 €	108 500,00 €	440 460,00 €
Remplacement du serveur informatique de la mairie		8 400,00 €				8 400,00 €
Mobilier salle intergénérationnelle		4 000,00 €				4 000,00 €
Mobilier maison du bien être		4 000,00 €				4 000,00 €
Columbarium Ecublé		10 060,00 €				10 060,00 €
Restauration du mur du cimetière de Theuvy		15 000,00 €				15 000,00 €
Décorations de Noël		10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
Exhumation de 10 concessions cimetière		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	14 000,00 €
Autres investissements		25 000,00 €	75 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €
Œuvre d'art giratoire de Tremblay			60 000,00 €			60 000,00 €
Eaux Pluviales		25 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	70 000,00 €
Création d'une noue impasse Rogeard		10 000,00 €				10 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - divers		15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €
Eclairage Pub.		81 432,00 €				81 432,00 €
Renouveau de 200 points d'éclairage en LED		81 432,00 €				81 432,00 €
Foncier		860 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	980 000,00 €
Acquisitions foncières + démolition friche agricole		720 000,00 €				720 000,00 €
Déplacement des services techniques - achat terrain (2024) et constr. (2025/2026)		100 000,00 €				100 000,00 €
Acquisitions foncières - provisions		40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
Patrimoine / Bat. Pub.		258 600,00 €	900 000,00 €	977 000,00 €		2 135 600,00 €
Réfection couverture mairie + isolation		100 000,00 €				100 000,00 €
Remplacement de volets sur la mairie		4 600,00 €				4 600,00 €
Remplacement rideau de scène SDF TLV		4 000,00 €				4 000,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère		150 000,00 €	500 000,00 €	350 000,00 €		1 000 000,00 €
Déplacement des services techniques - achat terrain (2024) et constr. (2025/2026)			400 000,00 €	627 000,00 €		1 027 000,00 €
Patrimoine / Eglises		67 904,00 €	10 000,00 €	410 000,00 €	61 510,00 €	549 414,00 €
Entretien de couverture sur les églises		20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
Restauration des vitraux de l'église d'Ecublé (baies 10,14 et 18)		20 658,00 €				20 658,00 €
Pose de grillages de protection des vitraux église d'Ecublé		12 246,00 €				12 246,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé et Theuvy- MOE		15 000,00 €				15 000,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé				400 000,00 €		400 000,00 €
Restauration des vitraux de l'église d'Ecublé (baies 0 à 9, 12 et 16)					51 510,00 €	51 510,00 €
Sécurité		15 000,00 €				15 000,00 €
Vidéoprotection - 4		15 000,00 €				15 000,00 €
Voirie-Aménagement		1 095 109,88 €	1 400 000,00 €	970 000,00 €		3 465 109,88 €
Mise en œuvre d'un ECF rue de l'arche à Neuville-la-Mare		24 000,00 €				24 000,00 €
Réaménagement entrées charretières Moreaulieu, Gironville, Achères		67 109,88 €				67 109,88 €
Réaménagement rue des sablons et rue de Dreux *		315 000,00 €				315 000,00 €
Réaménagement rue du Dr Taugourdreau		300 000,00 €				300 000,00 €
Réaménagement trottoirs école rue de la Croix Blanche		34 000,00 €				34 000,00 €
Place St-Chéron et abords		150 000,00 €				150 000,00 €
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie		205 000,00 €	400 000,00 €			605 000,00 €
Réaménagement rue et imp. de la chardonnière *			600 000,00 €			600 000,00 €
Réaménagement Ecublé : chemin de la bourse + RD134 (2025) + place (2026)			400 000,00 €	320 000,00 €		720 000,00 €
Réaménagement rue de la chapelle				440 000,00 €		440 000,00 €
Pump track				140 000,00 €		140 000,00 €
Entrées de porte en enrobé - Bilheux (63 portails, 14 portillons) + Neuville				70 000,00 €		70 000,00 €
Total général		2 483 005,88 €	2 508 500,00 €	2 520 500,00 €	225 010,00 €	7 737 015,88 €